

Délibération n°2

*Objet : Membres du
Bureau : Election de
l'assesseur représentant
la commune de Saint-
Amans de Pellagal*

Date de convocation :
07/02/2011

Date d'affichage :
07/02/2011

*Nombre de Membres
en exercice :*
32

Nombre de présents :
24

Nombre de votants :
24

L'an deux mille onze,
le 16 février à 18 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

Présents : Mesdames FERRERO, KUHN, LUENGO, PARCELLIER, Messieurs BARREAU, CHERON, COUDERC, FARROUIL, HEBRARD, JOFRE, LABOUYSSE, LAMOLINAIRIE, MALMON Alain, MALMON Charles, PAGES, POUJAL, PRADIN, PRAYSSAC, RESONGLES, ROZES, REYGADE, TAFOUREAU, M. BROTONS suppléant de M. GIORDANA, Mme CASTAGNE suppléante de M. MAUBERT,

Excusés : Mesdames COMBALBERT, PALMIE, TAURAN, Messieurs BENOIS, CALVET, GUTHMULLER, LESTRADE, NOUGAYREDE.

Secrétaire de séance : Monsieur JOFRE.

Vu la circulaire ROR/LBL/B/04/100075/C du 15 septembre 2004, Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que l'arrivée en cours de mandat de nouveaux délégués ne remet pas en cause le mandat des membres du bureau dont le Président et les Vice-Présidents.

Néanmoins, il rappelle aux membres du Comité Syndical que les nouveaux statuts prévoient l'élection d'un assesseur représentant la commune de Saint-Amans de Pellagal.

Par conséquent, Monsieur le Président procède à l'élection de l'assesseur représentant la commune de Saint-Amans de Pellagal. Il fait appel à candidature.

M. Jean-Pierre REYGADE déclare être candidat.

Chaque délégué à l'appel de son nom vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de délégués présents : 24

Nombre de votants : 24

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 24

Bulletins nul/blanc : 0

Exprimés : 24

Majorité absolue : 13

Résultat :

M. Jean-Pierre REYGADE : 24 voix

M. Jean-Pierre REYGADE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé assesseur représentant la commune de Saint-Amans de Pellagal.

Après avoir procédé à cette élection, Monsieur le Président rappelle la liste des membres du Bureau :

- Président : M. Michel LAMOLINAIRE,
- Vice-Présidents : Mme Bernadette TAURAN, M. Alain MALMON,
- Assesseurs :
 - assesseur représentant la Communauté de Communes du Sud-Quercy de Lafrançaise : M. Philippe MAUBERT,
 - assesseur représentant la Communauté de Communes du Quercy-Pays de Serres : Mme Agnès PALMIE,
 - assesseur représentant la commune de Durfort Lacapelette : Mme Christine FERRERO,
 - assesseur représentant la commune de Cazes Mondenard : M. Daniel RESONGLES,
 - assesseur représentant la commune de Saint-Amans de Pellagal : M. Jean-Pierre REYGADE.

– A D O P T E E –

SIEEOM
Sud Quercy
TRIONS pour RECYCLER

Le Président,

M. LAMOLINAIRE

Transmis au contrôle de

légalité le : 22/02/2011.....

Affiché le : 22/02/2011.....

Certifié exécutoire le : 22/02/2011.....

Le Président